

biens de sa mère au Canada. Il veut garder les biens qu'elle peut avoir en France, provenant de sa famille.

2. Lettre à son oncle : Il a envoyé à sa tante d'Eschaillons tous ses papiers ; sa sœur a 6,000 livres de dot qu'il lui doit. Il a besoin de 1,000 livres. Il se plaint que les messieurs de robe du Canada ne connaissent pas les lois des successions *intestat*. Il demande à sa tante la galanterie d'un manchon. Il a vu à Toulon, M. Charest,¹ neveu de feu M. de Courtemanche, qui lui a dit être de ses alliés. Il était un peu indisposé et n'a pu boire avec lui, pour le peu de séjour qu'il y fit. Il lui a dit qu'il retournerait en Canada le printemps prochain. Il écrit à son oncle le chevalier de Saint-Ours, dont il n'est pas connu et lui demande son amitié. Il écrit aussi à l'intendant Hocquart.

3. Lettre à sa tante M^{me} d'Eschaillons : Il la remercie de la part sincère qu'elle a prise à sa perte.² Son oncle a bien fait de mettre l'administration de ses affaires entre ses mains. S'il avait idée de se marier, il serait charmé de trouver une dame qui fût aussi bien rusée dans les affaires.

Il parle de son droit de succession. Il regrette que les hommes de robe du Canada ne connaissent pas le droit coutumier. Il lui envoie des papiers qui coûtent cher. Cela ne rentre pas dans sa poche et sert à engraisser les notaires et les procureurs. Il demande un manchon. Cela ne coûte qu'un coup de fusil au Canada.

4. M^{me} d'Eschaillons, sa tante, lui a écrit pour régler ses affaires de famille. Il s'agit de la succession de son grand-père, M. de Saint-Ours. Sa sœur a reçu 20,000 livres dans son contrat de mariage. Sa dot est de 26,000 livres. M^{me} d'Eschaillons lui offre 1,000 livres pour la part de sa mère en Canada.

¹ Neuvième seigneur de Lauzon.

² La mort de sa mère, arrivée l'année précédente.